

espérons-le, se videront en Europe et n'auront pas de contre-coup chez nous.

Canadiens-français, nous descendons de la France, il est vrai ; mais nous n'y tenons plus par d'autre lien que le culte du souvenir. Enfants du sol canadien, jamais nous n'avons connu d'autre patrie que le Canada ; c'est le seul pays qui réclame nos affections, celui où reposent les cendres de nos ancêtres et où nous dormirons nous-mêmes notre dernier sommeil.

Un peu plus d'une année avant sa mort, la reine Victoria accomplit un acte d'une haute portée, et qui emprunte aux circonstances une signification encore plus profonde. Par une nuit orageuse, un vaisseau anglais, le "Drummond Castle" fit naufrage dans la manche, en vue des côtes de Bretagne. On tira du canon, et c'est la seule fois, espérons-le, que le canon aura jamais tonné entre la France et l'Angleterre. L'alarme donnée, les paysans français volèrent, dans la nuit sombre, au secours des malheureux Anglais naufragés, arrachant à la mort ceux qu'il était possible de sauver, et le lendemain, ils enterraient ceux qui avaient péri. La reine fit distribuer à ces pauvres paysans bretons des médailles qu'ils portent aujourd'hui avec orgueil sur leur poitrine comme un précieux souvenir de la vieille souveraine et de ses sentiments d'humanité. Voilà l'esprit qui doit nous animer au Canada, et pour mon compte, si Dieu me prête vie, ce sera mon plus beau sujet de gloire que de pouvoir dire plus tard, à mes enfants : J'ai inauguré ma carrière parlementaire au sein d'une assemblée de législateurs auxquels l'histoire a décerné le titre de pacificateurs.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Je tiens à offrir mes sincères félicitations tant au proposeur de l'adresse (M. Guthrie) qu'à son collègue qui l'a appuyé (M. Marcell), et qui viennent de s'acquitter avec tant de succès de leur tâche. Il m'a été impossible de suivre le fil du discours prononcé par ce dernier en français ; mais s'il m'est permis de juger du mérite de la harangue qu'il a prononcée dans sa belle langue maternelle par celui du discours qu'il a prononcé en anglais, je ne saurais trop vivement l'eu féliciter quant au fond et à la forme. Allant à la question de race, à laquelle il a fait allusion, je dois lui dire que dans ma propre province, c'est là une question reléguée au rancart depuis nombre d'années. Il n'en est jamais question dans nos discussions politiques et elle deviendra tellement un anachronisme passé au Canada, je l'espère, qu'il ne viendra jamais à la pensée d'un député quelconque, portant la parole au sein des Communes, d'y faire la moindre allusion, si tant est, toutefois, que cette question existe actuellement. Quant au proposeur de l'adresse, qui nous a fait entendre une si éloquente harangue, je désire le féliciter à un titre particulier, celui de collègue au barreau. Son discours dénote

une connaissance approfondie des questions d'ordre public, et je ne doute point que la Chambre, au cours de ses débats, ne bénéficiera grandement de ses lumières ainsi que de celles de son collègue (M. Marcell).

Le proposeur de l'adresse a émis certaines propositions auxquelles je ne saurais acquiescer d'une façon absolue et j'ajouterais que certaines autres propositions qu'il a émises ne brillent pas par leur clarté ; mais il lui sera, sans doute, donné plus tard, au cours de la session, de les élucider davantage. Le règne de la prospérité au pays, affirme-t-il, a coïncidé avec l'avènement du gouvernement actuel au pouvoir. Affirmer que le règne de la prospérité au pays a presque coïncidé avec l'avènement de ces messieurs au pouvoir, ou du moins a suivi cet événement de très près, c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'une administration ; mais affirmer que l'avènement du gouvernement a provoqué celui de la prospérité dans le monde entier, c'est là un compliment encore plus flatteur. Les collègues de droite de cet honorable monsieur, je le sais, sont loin de tous abonder dans son sens et de partager ses vues à ce sujet. Il est surtout un honorable député qui occupe dans cette Chambre depuis nombre d'années une place fort considérable et qui passe à bon droit pour une haute autorité dans les questions commerciales. Il n'est peut-être pas, de l'autre côté de la Chambre, de député qui puisse parler avec plus d'autorité sur les causes de cette prospérité que le représentant de Norfolk-nord (M. Charlton). Dans un manifeste récemment adressé au corps électoral, ce monsieur ne paraît pas se ranger à l'avis exprimé ici même avec tant d'éloquence par le député de Wellington-sud. Voici l'avis émis par le député de Norfolk-nord, avec autant de vérité que de bon sens.

Ça été la bonne fortune du gouvernement d'arriver au pouvoir au commencement d'une ère de prospérité ; prospérité qui règne non seulement au pays, mais chez toutes les nations commerciales ; et il est bon de se rappeler que cet état de choses est dû à la bénédiction de la Providence et à des causes qui échappent à l'initiative du gouvernement canadien.

Ces réflexions si justes du député de Norfolk-nord sont la meilleure réponse que je puisse apporter aux affirmations du proposeur de l'adresse.

L'honorable député a également reproché au parti conservateur d'avoir laissé s'échapper une occasion favorable, à l'époque où il était au pouvoir, et il a félicité le gouvernement d'avoir adopté une mesure de nature à corriger l'erreur de ses devanciers, mesure qui a abouti à une importante augmentation dans le volume de notre commerce avec l'Angleterre. Je n'ai pas bien saisi la nature de la mesure à laquelle il fait allusion. Peut-être le premier ministre pourrait-il plus tard suppléer à cette lacune et élucider le sens des paroles de l'honorable député. De fait, le système adopté par le gouvernement à cet égard, nous est connu